

ASSOCIATION

FONCTIONNEMENT Pour l'exercice 2026

- → Les dossiers sont consultables et téléchargeables en ligne sur le site sallanchesmontblanc.com [rubrique : vie associative]
- → Dossier à rendre accompagné des pièces obligatoires

 AVANT LE 5 DÉCEMBRE 2025
- → Les dossiers incomplets ne seront pas traités en commission.

Direction de l'Évènementiel et de la Vie associative

Contact: Sandra AUVRAY

Tel: 04 50 58 58 32 ■ Mail: sandra.auvray@sallanches.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Qu'est-ce qu'un dossier de demande de subvention?

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de la Ville de SALLANCHES. Il concerne le fonctionnement général de l'association. Il a été établi conformément aux règles nationales et communautaires applicables aux financements publics.

I: Présentation de l'association

Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer :

- d'un numéro SIRET; Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur http://www.insee.fr)
- d'un numéro RNA, ou à défaut, du numéro de récépissé en Préfecture

Le numéro RNA (répertoire national des associations) est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou de modification en Préfecture.

Ces références constitueront vos identifiants dans vos relations avec les services administratifs.

II: Budget de l'association

Si vous disposez déjà d'un budget respectant la nomenclature du plan comptable associatif, il vous suffit de le transmettre en ne faisant figurer sur la fiche que le montant de la subvention demandée.

III: Vie locale

IV: Attestation sur l'honneur

- 3.1. Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant. <u>Attention</u>: votre demande ne sera prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.
- 3.2. Cette attestation est à remplir si l'association a perçu moins de 200 000 euros d'aides publiques au cours de vos trois derniers exercices.

V: Pièces à joindre

I. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

1. <u>Identification</u>:

Nom de l'association :		
Sigle :		
Objet :		
Activités principales :	réalisées :	
Adresse du siège socia	ll :	
Téléphone :	Télécopie :	
Courriel :	@	
Adresse de correspond	dance, si différente du siè	ge :
Code postal :	Commun	e:
L'association est-elle (c	cocher la case) : nationale	□départementale □
	régionale 🗖	locale 🗖
nom complet, ne pas	utiliser de sigle) :	ffiliée votre association (indiquer le
		ersonnes morales» : non 🗖 oui 🗖
Identification du repr	résentant légal (présiden	t ou autre personne désignée par les
Téléphone :	Courriel :	
Identification de la différente du représen	-	présent dossier de subvention (si
Nom :	Prénom :	
	Courriel ·	

Numéro Siret : IIIII	_	I			
Numéro RNA ou à	défaut celui du	récépissé en Préfecture			
lllllllllll (si vous ne disposez pas de ces numéros, voir p. 2 « Informations pratiques »)					
Date de publication de la cré	éation au Journal Officiel	: _			
Votre association dispose-t-e	elle d'agrément(s) admin	istratif(s) : 🛮 oui 🕒 non			
Si oui, merci de préciser :					
Type d'agrément :	attribué par :	en date du :			
Votre association bénéficie-	·t-elle d'un label ?	□oui □non			
Si oui, merci de communique - du label : -de l'organisme qui l'a délivré					
Votre association est-elle re	connue a'utilite publiqi	ue? oui non			
Si oui, date de publication au	یا Journal Officiel : اا_ا	III			
Votre association dispose-t-	-elle d'un commissaire a	ux comptes³? • oui • non			
3. Renseignements cond	cernant les ressources	<u>humaines</u> :			
Nombre d'adhérents de l'ass	sociation à la cloture :				
Dont commune :hor	rs commune :				
Nombre de jeunes de moins					
•					
Moyens humains de l'associ	ation :				
Bénévole : personne contri manière non rémunérée.	ibuant régulièrement à	l'activité de l'association, de			
Nombre de bénévoles :					
Nombre total de salariés :					
Nombre de salariés en équipplein travaillé (ETPT) ⁴ :	valent temps				

2. Renseignements administratifs et juridiques :

 $^{^3}$ Obligation notamment pour toute association qui reçoit annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions, conformément à l'article L 612-4 du code de commerce ou au <u>décret n°2007-431 du 25 mars 2007</u>

 $^{^4}$ Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. A titre d'exemple, un salarié en CDI dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un salarié en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 x 3/l2 soit 0,2 ETPT.

4. <u>Autres renseignements</u>:

- La commune met elle (à ce j	our) des locaux a	à disposition de votre association	
	□ oui	□non	
Nombre d'heures par semaine	e:		
	-i-	مرامین (م	
- Utilisation d'autres locaux (m	•	•	
	□ oui	□non	
Préciser l'adresse :			
- Demandez-vous des prests	ations on natur	re à la commune (matériel, affich	2200
		e a la commune (materiel, amci	
	=		

>>> Suite page suivante

II. BUDGET DE L'ASSOCIATION = BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le total des charges doit être égal au total des produits Exercice 2026

/ Au (date de fin) ___/__/_ Du (date départ exercice) **CHARGES** Montant⁵ Montant **CHARGES DIRECTES** RESSOURCES DIRECTES 70 - Vente de produits finis, de 60 - Achats marchandises, prestations de services Prestations de services Achats matières et fournitures 74- Subventions d'exploitation Etat : préciser le(s) ministère(s) Autres fournitures sollicité(s) 61 - Services extérieurs Locations Entretien et réparation Région(s): Assurance Documentation Département(s): 62 - Autres services extérieurs Rémunérations intermédiaires Intercommunalité(s): EPCI7 honoraires Publicité, publication Déplacements, missions Commune(s): Services bancaires, autres 63 - Impôts et taxes Organismes sociaux (détailler) : Impôts et taxes sur rémunération, Autres impôts et taxes Fonds européens 64- Charges de personnel L'agence de services et de Rémunération des personnels paiement (ex-CNASEA emplois aidés) Charges sociales Autres établissements publics Autres charges de personnel Aides privées 65- Autres charges de gestion 75 - Autres produits de gestion courante Dont cotisations, dons manuels 66- Charges financières ou legs 67- Charges exceptionnelles 76 - Produits financiers 78 Reprises

amortissements et provisions

TOTAL DES PRODUITS

68- Dotation aux amortissements

Charges fixes de fonctionnement

CHARGES INDIRECTES

TOTAL DES CHARGES

Frais financiers

Autres

⁵Ne pas indiquer les centimes d'euros.

L'association demande une subvention de :	€
Subventions perçues l'année précédente de :	€
Subventions perçues par d'autres organismes	
	.
-	
Montant de la (ou des) cotisation (s)	
Demande de mise à disposition de locaux pour oui	•
	☐ régulière
Précisez les besoins :	
Demande de prestation en nature (matériel, af	
Précisez les besoins :	non

III - VIE LOCALE

Indiquez en quelque Points Positifs :	es lign	nes l'état de	santé	de votre asso	ociation :		
Points négatifs :							
Objectif(s) de l'asso	ociati 	on pour l'a	année	2026 :			
En dehors de vo entrainements), et d sont les activités/év (Repas du club, stag	s act du cal /ènem	lendrier des nents orgar	s com _l nisés a	pétitions poi u sein de l'as	ur les associations	sportive	es, quelles
Nom de la manifesta	ation	Date(s) et l	lieu(x)	Budget Prév Bénéfices p	visionnel (Frais eng perçus)	jagés et	Nombre of participant attendus
		_					
Quelles sont les act et ouvertes au publ (Animations, lotos,	ic?					_	
Nom de la manifestation	Date lieu(x	` '	Entrée O/N	e payante	Budget Prévisionnel (Frais engagés et Bénéfices perçus)	Nombr particip attend	pants

Quelles sont les manifestations municipales auxquelles vous participez?

Nom de la manifestation	Frais engagés et Bénéfices perçus	Nombre de participants
Fête du sport		
Carnaval		
Les Enfants d'Abord		
Foire Froide		
Autres :		

2. Résultats sportifs (pour les associations sportives)

Quelle est le niveau d'évolution des sportifs ?
Quels sont les principaux résultats sportifs (les meilleurs et/ou les plus marquants) :

IV - DÉCLARATION SUR L'HONNEUR ET ATTESTATION

1. Déclaration sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande, quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui

permettant d'engager celle-ci.
Je soussigné(e) (nom et prénom),
Représentant(e) légal(e) de l'association
- certifie que l'association est régulièrement déclarée ;
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de :€
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association
Fait, le
À
Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

2. Attestation

Par application du règlement (CE) n° <u>1998/2006</u> de la Commission du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
Représentant(e) légal(e) de l'association,
Atteste que l'association n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques spécifiques supérieur à 200 000 euros sur trois exercices.
Fait, le à à
Signature

- Soit l'association reçoit moins de 200 000 € de financements publics sur 3 ans, le représentant légal signe cette attestation. La subvention peut être attribuée par arrêté ou convention.
- Soit l'association reçoit des subventions pour un montant supérieur à 200 000 € sur trois ans, dans ce cas, elle porte sur cette page la mention « non concernée » (sous-entendu « par la règle des minimis ») ou la barre ou la raye manuellement en portant un trait en diagonale, après l'avoir imprimée.

Doivent être prises en compte les aides publiques de toute nature (subvention directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération de charges sociales ou fiscales) attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne.

Le franchissement de ce seuil ne conditionne pas à lui seul le principe d'attribution de la subvention.

Cette attestation permet aux pouvoirs publics de définir le cadre (strictement national et/ou communautaire) dans lequel ils inscrivent leur action.

Les aides dites de minimis dont le montant global par association est inférieur à un plafond de 200.000 € sur trois ans sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre Etats membres et/ou insusceptibles de fausser la concurrence.

V. PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

- 1. Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association (*);
- 2. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée avec les coordonnées complètes :
 - adresses postales
 - adresses courriers électroniques (mail)
 - numéros de téléphones fixe et portable
- 3. Un relevé d'identité bancaire de l'association, portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET (*);
- 4. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir de ce dernier au signataire** ;
- 5. Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions ;
- 6. Récépissé de déclaration / modification de votre association, déposé en Préfecture avec *pièces justificatives fournies* (*);
- 7. Le rapport d'activité approuvé pour les associations subventionnées au-delà de 23 000 € :
- 8. Relevé de l'ensemble des comptes courants et de l'épargne à la clôture des comptes ;
- 9. Le compte-rendu approuvé lors de la dernière assemblée générale (comprenant le rapport moral, le rapport financier, les pièces annexes, le bilan et le compte de résultat);
- 10. Contrat d'engagement républicain

^(*) Si le document a déjà été fourni avec le dossier unique pour les subventions 2025, et qu'il n'y a eu aucune modification, il n'est pas nécessaire de transmettre à nouveau ces documents.